



## **Séminaire ANPA**

### **Le Plan Maroc Vert pour les Productions Animales *Etat des Lieux et Implications pour l'Encadrement Technique et l'Accompagnement Scientifique***

**– Rabat 10-11 Juin 2010 –**

### **Synthèse des Discussions et Recommandations**

**Première session. Le Plan Maroc Vert: Cas des productions animales**

**Président : A. Bentouhami**

**Rapporteur : A. Benlekhal**

Les exposés présentés lors de la 1<sup>ère</sup> session ont traité des aspects liés aux orientations générales, objectifs de développement et état de mise en œuvre des filières animales (cas des filières lait et viandes rouges bovines), les projets d'agrégation, les nouvelles dispositions incitatives, le rôle du Crédit Agricole du Maroc dans le financement des projets relatifs aux filières animales et enfin la nouvelle vision d'encadrement technique des filières.

Les intervenants ont mis l'accent -chacun selon le thème traité- sur les nouvelles visions imprimées au développement des filières lait et viandes rouges (VR) bovines dans le cadre du Plan Maroc Vert et les mesures d'accompagnement notamment celles liées aux incitations financières, le dispositif de financement des projets, l'encadrement et la recherche, le concept d'agrégation, et les conditions de réalisation des projets d'agrégation.

Un débat riche a suivi ces exposés et a permis de dégager les points saillants suivants:

1- Les objectifs de production fixés (lait et VR) sont ambitieux et méritent d'être suivis avec beaucoup d'attention en mobilisant toutes les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs (ressources financières, humaines ...). Les niveaux de consommation projetés risquent de ne pas suivre eu égard à l'évolution du revenu des populations.

2- L'articulation lait-viande rouge mérite d'être observée pour un équilibre entre les filières.

3- La filière VR qui a été jusqu'à présent le « parent pauvre » de la politique de développement doit bénéficier d'un intérêt tout particulier, notamment à travers une politique d'incitation ciblée, une organisation de la filière et un encadrement approprié. Le programme de croisement industriel chez les bovins avec utilisation des races à viande doit être mené dans les zones appropriées de façon raisonnée en préservant les acquis de la filière lait.

4- Nécessité de préserver les ressources génétiques locales qui présentent un intérêt en termes de biodiversité.

5- Nécessité de clarifier davantage les projets d'agrégation pour les filières lait et VR ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces projets dans le cadre des nouvelles dispositions incitatives.

6- En matière d'encadrement technique, les principales propositions ont porté sur la nécessité de développer des relations entre les instituts techniques et les établissements de formation professionnelle, le rôle des organisations professionnelles dans le recrutement des cadres, l'agrégation en tant qu'opportunité de création d'emplois pour les cadres, l'intérêt du projet de développement du métier du Conseiller Agricole en tant que solution probable d'encadrement des agriculteurs et le maintien des Centres de Travaux comme une structure différenciée et avec une mission adaptée aux nouvelles exigences des producteurs .

### **Deuxième session : Plans Agricoles Régionaux (PAR) : Cas de la Filière Lait**

**Président : Fouad Guessous**

**Rapporteur : Abdelilah Araba**

La filière laitière dans les PAR a été abordée dans trois communications, consistant en une présentation générale de cette filière dans la région du Gharb qui est considérée dans les projections du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020 comme la 1<sup>ère</sup> région de production de lait du Maroc. Deux témoignages ont abordé le cas d'une unité productiviste (Unité d'élevage MAZARIA) située au Loukkos et le cas du développement de la production laitière autour de l'agrégation (Centrale Laitière).

Ces interventions et les discussions qui ont suivi ont soulevé les points suivants :

- 1- Rôle stratégique joué par le lait en tant que pourvoyeur de revenu et d'emplois au niveau de toute la chaîne de valeur.
- 2- Au niveau de l'amont
  - 2-1- Taille des exploitations :
    - Dominance des petites exploitations
    - Mais apparition de nouvelles unités disposant d'importants effectifs variant de 500 à 2000-3000 têtes qui solliciteront :
      - Une nouvelle ingénierie agricole et de nouvelles compétences ;
      - Une formation adaptée aux ouvriers, techniciens et cadres ;
      - Une nouvelle gestion de la relation entre ces fermes et la protection de l'environnement : ces unités sont d'une part très consommatrices de ressources naturelles, mais aussi très polluantes. Des idées ont été avancées en relation avec la valorisation des déjections en biogaz.

2-2- Ressources animales diversifiées constituées aussi bien de races laitières spécialisées que des locales et croisées. Mais l'audience a soulevé d'une part la nécessité de concrétiser la mise en œuvre d'un programme d'amélioration génétique national basé sur le contrôle des performances, et d'autre part, quand c'est possible, de raisonner l'importation de races adaptées au contexte des régions.

2-3- Ressources alimentaires assez diversifiées, avec un effort consenti par l'Etat et les grandes unités pour le développement de l'ensilage du maïs et du sorgho, caractérisés par une valeur nutritive et un coût de production intéressants. Plus d'efforts sont demandés pour une gestion rationnelle des ressources alimentaires, ce qui permettra d'améliorer la productivité et de réduire le coût de production du lait.

2-4- Les nouvelles grandes unités mises en place récemment imposent un encadrement sanitaire spécifique pour juguler certaines maladies appelées de production (mammites, boiteries, infertilité,...) et nécessitent aussi la mise en place de règles strictes de biosécurité sanitaire.

2-5- Des performances laitières encore modestes, qui doivent être améliorées par :

- Un encadrement assuré par l'Etat, mais plus important encore par les agrégateurs.
- une formation des ressources humaines intervenant dans le secteur.

2-6- En matière d'encadrement, les orateurs ont aussi souligné le fait que la relation entre usines et éleveurs a commencé à changer depuis 2 ou 3 ans. Ce changement concerne aussi bien la formation des ressources humaines que le développement de certains programmes de financement de certaines activités, telles que la formation des éleveurs et l'amélioration génétique.

2-7- Le faible prix du lait à la ferme a été jugé un handicap au développement de la filière laitière.

3- L'aval est caractérisé par :

3-1- La complexité et la diversité du système de collecte du lait, système qui fait intervenir des opérateurs dont le statut est ambigu. Ce système de collecte ne permet pas d'intervenir pour améliorer la qualité du lait, qui reste un des points noirs de la filière.

De nouvelles idées ont été avancées, consistant en :

- des tests plus fréquents de dépistage de résidus d'antibiotiques, mais leur coût élevé reste prohibitif surtout pour les exploitations livrant de faibles quantités de lait.
- L'interpellation de l'interprofession pour la mise en place d'un labo interprofessionnel de la qualité du lait.

3-2- Irrégularité/saisonnalité de l'offre avec toutes ses conséquences sur le coût du transport et de la transformation du lait.

- 3-3- La consommation du lait et de produits laitiers semble augmenter plus rapidement que la production.

**Troisième session : Plans Agricoles Régionaux (PAR) : Cas de la Filière Viande Bovine**

**Président : M'hamed Sedrati**

**Rapporteur : Driss El Bada**

La problématique d'agrégation des viandes bovines a fait l'objet de 2 exposés sur 4 initialement programmés.

Le premier exposé concerne le témoignage apporté par Mr. EL YOUSFI sur un projet intégré de la Société d'Engraissement des Doukkala, qui est un système de feed lot ouvert d'une capacité de 10000 têtes bovines.

Le promoteur du projet veut s'inscrire dans le cadre de la vision du PMV qui associe intégration et agrégation des producteurs de la région et même ceux des autres régions du Maroc.

La problématique de cette unité se pose en termes d'approvisionnement en animaux maigres : disponibilité et mobilisation en un temps rapide d'effectifs homogènes et en nombres suffisants.

L'aspect sanitaire est également souligné en relation avec les différentes origines et le statut sanitaire des animaux.

Le promoteur envisage de développer un partenariat avec les professionnels de la filière (engraisseurs, chevillards, bouchers) pour une meilleure valorisation et une forte plus-value, et ce à travers l'abattage, la transformation et la distribution. Une telle intégration entre opérateurs est d'autant plus justifiée que seulement 25% de la plus-value revient au secteur amont de la filière ; alors que 75% bénéficient aux opérateurs en aval. Ainsi, l'idéal serait une intégration poussée jusqu'à la restauration pour récupérer la part maximale de la plus value de la filière.

L'agrégation au niveau de la filière bovine pose plusieurs questions relatives à la nature et au type de contrat à établir avec les agrégés potentiels et plus précisément pour ce qui est de la domiciliation des animaux à engraisser.

En ce qui concerne le Plan Agricole Régional DOUKKALA-ABDA, bien que l'activité d'engraissement soit bien ancrée dans la région, elle s'est davantage développée en parallèle avec l'activité laitière et l'introduction du croisement avec des races à viande.

L'étude conduite au niveau de la région a identifié 16 projets :

- ✓ 6 projets de fermes "productivistes" dédiées à l'agrégation pour intégrer les engraisseurs de la région ;
- ✓ 5 projets se rapportent à la modernisation des marchés aux bestiaux ;
- ✓ 5 projets concernent la construction d'abattoirs modernes.

L'enveloppe budgétaire des 16 projets est estimée à 200 millions DHS.

L'objectif du projet est l'accroissement de la production de 92% pour atteindre 32100 tonnes à l'horizon 2020 contre 16700 tonnes actuellement.

La discussion a été focalisée sur la nature et le type de relation entre agrégateur et agrégés : quels seraient les engagements des uns et des autres au niveau de la production et de la transformation et la commercialisation des viandes. En fait, la problématique de l'agrégation reste entière en l'absence de cas concrets en la matière.

L'assistance s'est posée la question de savoir si l'agrégation dans la région des DOUKKALA consistant en un regroupement en feedlots des bêtes à engraisser est la solution la mieux indiquée compte tenu du savoir faire réel des engraisseurs dans cette zone.

D'une manière générale, on se demande si le contenu de l'agrégation ne doit pas être sélectif selon la spécificité régionale et éviter de traiter les projets d'une manière identique. En fait, les grands problèmes de la filière se situent davantage en aval qu'en amont. Dans ce cas de figure, l'apport de l'agrégateur serait plus apprécié au niveau de la prestation des services à savoir l'abattage et le volet commercialisation des viandes. Dans ce schéma très souple, l'engraisser (agrégé) reste propriétaire des animaux et de la carcasse ; alors que l'agrégateur prendra en charge l'opération d'abattage et de commercialisation moyennant un partage des plus-values qui seraient dégagées. Cette approche conforte la stratégie qui consiste à drainer le maximum de plus-value de la filière soulevée dans le premier exposé.

Pour terminer cette discussion, l'assistance a critiqué l'option de créer une multitude d'abattoirs de petites capacités qui risquent de grever leur rentabilité ; alors que la tendance actuelle est plutôt vers la concentration avec un investissement dans des abattoirs intercommunautaires pour bénéficier des économies d'échelle et réduire le coût des prestations de service.

D'une manière plus générale, ne doit-on pas encourager davantage l'initiative privée pour investir dans l'abattage et la découpe, plutôt que de vouloir continuer à gérer la problématique des abattoirs comme par le passé surtout que le maillon abattoir constitue la pièce maîtresse pour la réussite des projets.

#### ***Quatrième session. Table ronde: Place de l'encadrement technique et de l'appui scientifique dans la mise en œuvre des projets en production animale***

Le panel pour l'animation de cette table ronde a été composé de :

- Fouad GUESSOUS : Président animateur de la table ronde
- Saddik ZNIBER : Président de l'ANEB
- Ben Mbarek FENNIRI : Président de l'ANOC
- Abdelhadi AIT HOUSSA : Directeur de MAZARIA, COPAG
- Ahmed BENTOUHAMI : Directeur de la DDFP
- El Madani ZOUTTANE : DEFR

- Nacif RIHANI : FAO à Rome
- Nouredine BELKADI : ANEB, rapporteur de la table ronde

A titre d'introduction au débat de la table ronde, la question suivante a été posée se rapportant aux futurs rôles que doivent jouer l'Etat, les nouvelles structures, l'ingénierie privée et les organisations professionnelles dans la mise en œuvre du PMV.

Les principales recommandations relevées à l'issue de cette table ronde peuvent être résumées comme suit :

1. Repenser les rôles que doivent jouer les structures régionales de terrain (DRA, DPA et ORMVA) et locales (CMV et CT) ainsi que les chambres régionales d'agriculture dans la mise en œuvre du PMV en bonne harmonie et en complémentarité avec le rôle qui doit être confié à l'encadrement privé.
2. Le PMV et la nature des projets des piliers I et II appellent les structures chargées de la formation à préparer en nombre et en qualité les ressources humaines nécessaires (cadres, techniciens et ouvriers spécialisés) répondant aux nouveaux besoins de personnel et notamment à la gestion des grandes unités d'élevage dites productivistes.
3. Les systèmes d'incitations et aides financières nouvellement instaurés doivent inciter les professionnels à faire appel à un encadrement de qualité et à entamer de la recherche développement dans un cadre contractuel entre les interprofessions et les Institutions de recherche.
4. Activer les textes réglementant la fonction de Conseiller Technique permettant de valoriser l'Ingénieur en production animale à titre privé ou dans le cadre de cabinets d'études.
5. Développer la sous-traitance dans la formation des éleveurs ou fils d'éleveurs.
6. Activer la promulgation de la loi sur l'interprofession mise dans le circuit administratif et qui sera de nature à contribuer au financement de l'amont notamment l'encadrement des éleveurs et la recherche appliquée.
7. Rehausser le niveau d'encadrement des petits éleveurs groupés autour des coopératives de collecte du lait qui sont la base de production du lait au Maroc et des coopératives ou associations régionales d'éleveurs et ce par le recrutement de cadres et techniciens d'élevage.
8. Assurer un accompagnement scientifique du PMV en privilégiant la recherche contractuelle avec les interprofessions par filière et en mettant à la disposition de chercheurs des fermes expérimentales et en équipant les laboratoires disponibles en matériel nécessaire.



9. Exiger dans le cadre de l'agrégation et du partenariat public privé de rendre obligatoire le rôle d'encadrement assuré par les agrégateurs qui doivent engager les compétences requises.
10. Inviter les interprofessions et les organisations professionnelles à associer les compétences disponibles à titre individuel (cadres de départ volontaire) ou relevant des Instituts de recherche et de formation et de cabinets d'études pour des consultations se rapportant à des réflexions et conception de plans d'actions des filières.

Par ailleurs en rapport avec le thème général du séminaire, les animateurs ainsi que l'assistance ont formulé un certain nombre de recommandations qui peuvent se résumer comme suit :

- ❖ Tenir compte de la composante environnementale dans la conception des fermes productivistes et des projets d'agrégation.
- ❖ Préparer un plan fourrager accompagnant le PMV pour couvrir les besoins réels en aliments grossiers et répondre ainsi au niveau de productivité espéré et à la disponibilité d'eau d'irrigation pour produire des fourrages de qualité.
- ❖ limiter la dépendance vis-à-vis des importations d'intrants pour la production de lait et viandes : bovins, semences de maïs, semences d'insémination artificielle, matériel d'ensilage et aliments de bétail. Il faut aller dans le sens d'une meilleure valorisation des ressources locales du pays (sous produits de cultures et de l'agro industrie) et réduire ainsi la dépendance vis-à-vis du marché étranger.
- ❖ Réserver les génisses d'importation uniquement aux unités pépinières et aux grandes et moyennes fermes productivistes pour assurer le repeuplement et le peuplement des nouvelles unités et approvisionner les petits éleveurs en génisses sélectionnées produites localement par les grandes et moyennes unités avec instauration d'une subvention à leur acquisition au même titre que celles importées.
- ❖ Exploiter les données du contrôle laitier chez les grandes et moyennes unités d'élevage de bovin pour le choix de mères à taureaux et produire de la semence haute productrice localement dans les Centres d'Insémination Artificielle dont la gestion est prévue pour être cédée à la profession.